



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

IUT : Essonne

Question écrite n° 15749

Texte de la question

M Xavier Dugoin attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la rentrée scolaire 1989-1990. Un nombre croissant de bacheliers se dirigent vers l'enseignement supérieur, ce dont nous nous félicitons. Mais pour les accueillir dans de bonnes conditions et leur donner toutes leurs chances, nous manquons de moyens en locaux, personnel enseignant et personnels administratifs, technique et ouvriers de service. Plus particulièrement en ce qui concerne l'Institut universitaire de technologie d'Orsay qui a en projet l'ouverture d'un cinquième département dans un secteur porteur d'activité : un second département Mesures physiques. Celui-ci permettrait de développer les capacités d'accueil des deux options existantes, option Instrumentation et option Matériaux. Bien entendu cette ouverture ne sera possible dans de bonnes conditions que si des moyens humains et matériels sont accordés. Aussi il lui demande ce qu'il envisage de faire dans le cas de l'Institut universitaire de technologie d'Orsay afin de faciliter l'ouverture de ce nouveau département.

Texte de la réponse

Reponse. - Le développement des enseignements technologiques supérieurs en Ile-de-France constitue l'une des priorités de l'action gouvernementale en matière éducative et l'actuel déficit en capacités d'accueil offertes par les établissements d'enseignement supérieur conduit à procéder à une étude d'autant plus circonstanciée de la situation de cette région. L'inscription d'une douzaine de nouveaux départements d'institut universitaire de technologie au contrat appelé à être signé entre l'Etat et la région Ile-de-France répond pleinement au constat de la nécessité de combler le retard évoqué ci-dessus. De plus, les schémas académiques de développement des formations post-baccalauréat, élaborés par les recteurs en étroite concertation avec les collectivités locales et les établissements d'enseignement et qui sont actuellement en cours d'instruction, devraient, à brève échéance, donner une impulsion décisive à l'accroissement et à la diversification de l'offre de formation proposées par l'institution IUT. Dans cette perspective, la multiplication du département de mesures physiques de l'institut universitaire de technologie d'Orsay, mentionnée dans la proposition de schéma académique de développement des formations post-baccalauréat, qu'a formulée le recteur de l'académie de Versailles, fera l'objet, tant au regard de la pertinence du projet que du contexte de saturation auxquels sont confrontés les IUT de la région Ile-de-France, d'un examen particulièrement attentif. S'agissant des problèmes d'organisation qu'ont pu engendrer, au cours de ces dernières années, les suppressions d'emplois pour les catégories d'enseignants et d'ATOS (administratifs, techniciens et ouvriers de service), il convient de souligner que cette situation est appelée à s'améliorer très prochainement. Aucune suppression d'emploi dans les catégories susmentionnées ne figure en effet au budget de 1989 et les premières conséquences positives de cette évolution seront perceptibles dès la rentrée universitaire de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Dugoin Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15749

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 juillet 1989, page 3184